

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/03/2025
et publié ou notifié
le 24/03/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 7 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10 **Représentés :**

Contre : 0 **Excusés :** Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Abstentions : 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - aisy_armancon - 2025_22

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier MURAT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 469 402.10

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	420 914.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	126 251.12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	48 487.91
Résultat cumulé au 31/12/2024	469 402.10
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	
469 402.10	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	96 673.83

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

372 728.27

B.DEFICIT AU 31/12/2024

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à AISY SUR ARMANCON, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Océane - France MURAT



Le Maire,
Olivier MURAT

